



Centre Polyvalent de Formation Professionnelle
Centre de Formation en Travail Social

PROGRAMME DE FORMATION – *présentielle*

SURVEILLANT-E VISITEUR-SE DE NUIT

EN SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

1 Public visé par la formation et prérequis

Le métier de SVN requiert des compétences techniques et relationnelles ; Le candidat doit présenter un intérêt manifeste pour le secteur d'activité. Une première approche du secteur social ou médicosocial et/ou des publics accueillis : expériences, stages, emplois, bénévolat ... est conseillée.

Il n'y a pas de prérequis « scolaire », mais un niveau correct d'expression écrite et orale est nécessaire.

Un positionnement sera effectué à l'entrée de formation afin de personnaliser le parcours.

La formation est accessible aux :

- Demandeurs d'emploi dans le cadre du Programme Régional de Formation
- Personnes en reconversion professionnelle (inaptitude, RQTH, licenciement économique ...)
- Aux salariés en poste en institution « faisant fonction » de surveillant de nuit et souhaitant acquérir une qualification

2 Objectifs de la formation

Le métier de SVN implique de :

- Veiller sur les personnes la nuit
- De garantir les conditions de repos dans le respect de leurs besoins et de leur intimité
- D'assurer la surveillance des locaux et des équipements pour en garantir la sécurité
- D'assurer un relai jour-nuit au sein de l'équipe pour favoriser l'accompagnement de la personne

Les objectifs de la formation vont être de permettre d'acquérir des compétences nécessaires aux activités des 4 blocs suivants et ce de façon indépendante :

Bloc 1 – assurer la sécurité des personnes et des biens

Bloc 2 – accompagner la personne vulnérable

Bloc 3 – assurer une continuité jour-nuit dans un cadre institutionnel donné

Bloc 4 – exercer en tant que professionnel de nuit en secteur social et médico-social

BLOC 1 – ASSURER LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

S1- Exécution de passages réguliers, systématiques, pour garantir la sécurité et le bien-être des personnes

S2- Vérification et contrôle des organes de sécurité lors de passages réguliers et systématiques, en fonction des consignes et des règles applicables sur le lieu de travail.

S3- réalisation de visites et interventions en fonction des besoins et des attentes

S4- Mise en œuvre des protocoles de mise en sécurité et des procédures d'alerte

S5- apport des premiers secours lors de situations d'urgence sur le lieu de travail

S6- Réalisation d'opérations d'hygiène et d'entretien courant du cadre de vie selon le projet d'établissement

BLOC 2 – ACCOMPAGNER LA PERSONNE VULNERABLE

A1- mise en œuvre de l'ensemble des conditions favorables au repos de la personne
A2- accompagnement de la personne en situation particulière
A3- accompagnement de la personne seule ou en groupe en début et/ou en fin de nuit, selon le contexte d'emploi
A4- veille au respect de l'application des règles de vie liées à l'environnement de la personne
BLOC 3 – ASSURER UNE CONTINUITE JOUR-NUIT DANS UN CADRE INSTITUTIONNEL DONNE
C1- recueil et transmission d'informations en utilisant les documents et les temps de liaison, selon les protocoles en vigueur définis par l'employeur
C2 –participation à l'élaboration du projet personnalisé et participation à la vie de l'institution ou du service
C3- Appréhension du cadre social, juridique et réglementaire de l'exercice de l'activité
C4- Communication avec son environnement social et professionnel
BLOC 4 – EXERCER EN TANT QUE PROFESSIONNEL DE NUIT EN SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
PN.1 Exercice du métier la nuit
PN.2 Analyse de sa pratique professionnelle de nuit
PN.3 Prévention des risques psycho-sociaux inhérents au travail de nuit

3 Contenus de la formation :

Modules de formation

N°	Intitulé du module	Durée
1	Positionnement suivi parcours individualisé	14 h
2	Exécution de passages réguliers, systématiques, pour garantir la sécurité et le bien être des personne	14 h
3	Vérification et contrôle des organes de sécurité lors de passages réguliers et systématiques, en fonction des consignes et des règles applicables sur le lieu de travail	14 h
4	Réalisation de visites et interventions en fonction des besoins et attentes	7h
5	Mise en œuvre des protocoles de mise en sécurité et des procédures d'alerte	7 h
6	Premiers secours lors des situations d'urgence sur le lieu de travail	14 h
7	Mise en œuvre de l'ensemble des conditions favorables au repos de la personne	91 h
8	Les techniques de manutention, gestes et postures adaptés	49 h
9	Relation d'aide : soins d'hygiène et de confort	21 h
10	Accompagnement de la personne : - en situation particulière - seule ou en groupe en début et/ou en fin de nuit, selon le contexte d'emploi Veille au respect de l'application des règles de vie liées à l'environnement de la personne	14 h
11	Réalisation d'opérations d'hygiène et d'entretien courant du cadre de vie selon le projet d'établissement	35 h Dont 2j HACCP
12	Recueil et transmission d'informations en utilisant, les documents et les temps de liaison, selon, les protocoles en vigueur définis par l'employeur	21 h
13	Participation à l'élaboration du projet personnalisé et participation à la vie de l'institution ou du service	21h
14	Appréhension du cadre social, juridique et réglementaire de l'exercice de l'activité	49 h
15	Communication avec son environnement social et professionnel	14 h
16	Exercice du métier la nuit	28h
17	Analyse de sa pratique professionnelle de nuit	49 h
18	Prévention des risques psychosociaux inhérents au travail de nuit	14 h

4 Durée de la formation et modalités d'organisation

Certification du CNEAP Certification professionnelle, de niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (niveau V – nomenclature 1969 – équivalent CAP) Inscrite au RNCP – JO du 18 décembre 2018

Durée totale de la formation pour le cursus complet :

Durée en centre de formation : 476 heures

Durée des périodes en entreprise : 385 heures minimum 240 H en fonction du positionnement

Durée totale de la formation : 861 heures

Durée pour un cursus par blocs :

Bloc 1 : 91 h Assurer la sécurité des personnes et des biens EPI SST

Bloc 2 : 175 h Accompagner la personne vulnérable HACCP

Bloc 3 : 105 h Assurer la continuité jour-nuit dans un cadre institutionnel donné

Bloc 4 : 105 h Exercer en tant que professionnel de nuit en secteur social et médico-social

Les périodes de stage doivent se déroulent en établissements sociaux ou médicosociaux avec un tuteur de terrain en poste de surveillant de nuit ; un stage au minimum de 120 h sur un même lieu est nécessaire pour certifier le bloc 4.

Horaires : 9h12h30 et 13h30-17h Lieu : **CFPF LA ROUATIÈRE 1165 route du pastel 11400 SOUILHANELS**

Groupe de 16 personnes maximum- individualisation

Calendrier d'alternance cursus complet :

Période 1	Stage 1	Période 2	Stage 2	Période 3	Période 4	Stage 3	Période 5
140 h B1, B2 , B3	140h	70 h	175h	105h	35h	70h	126h Certification

Calendrier par bloc de compétences :

Période 1	Période 2	Stage pratique	Période 3	Stage pratique	Période 4
Boc 1 70h	Bloc 1 21h Bloc 2 70h certification bloc 1	Bloc 1 Bloc 2 Volume horaire 120h	Bloc 2 105h Bloc 3 70h Certification bloc 2	Bloc 3 Bloc 4 120h	Bloc 3 35h Bloc 4 105h Certification bloc 3 et 4

Les inscriptions se font au secrétariat du Pôle de la Rouatière.

Téléchargement du dossier sur internet : www.larouatiere.com

5 Moyens et méthodes pédagogiques :

La dynamique de la formation repose sur l'utilisation et la mobilisation de diverses méthodes pédagogiques en vue de permettre au stagiaire d'acquérir des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire.

- Participation active des apprenants.
- Articulation des apports théoriques et travaux dirigés
- Retour d'expériences et analyse de la pratique professionnelle.

L'alternance est une méthode pédagogique fondamentale qui permet aux apprenants :

- La description de l'activité
- Le questionnement
- L'analyse
- Le réajustement de sa pratique.

Le processus de formation proposé s'inscrit dans l'idée d'une exploration et une confrontation des représentations, d'une compréhension des concepts abordés et enfin d'un ajustement de la pratique. L'ensemble de ces différents moyens pédagogiques permettra la construction de la posture professionnelle.

Les supports utilisés varient, cours magistraux, exposés, mises en situation, retours d'expériences, analyse de la pratique, visualisations de films, vidéos, utilisation des supports professionnels...

Le stagiaire sera accompagné par un formateur « guidance » dans la construction de son écrit professionnel tout au long de la session (sur la forme et le fond).

Positionnement

6 Qualité de l'équipe de formation :

Un référent de filière titulaire d'un diplôme de travail social de niveau II garantit le déroulement du parcours de formation. L'équipe pédagogique est composée de formateurs spécialisés et de professionnels du secteur.

Bloc de compétences	QUALITE	Modules
BDC 1 Sécurité	Responsable sécurité en ESMS Formateur vacataire Habilité EPI SSIAP2 Formatrice vacataire Infirmière cadre de santé pompier 25 ans expériences secteur ESMS hôpitaux	Sécurité des personnes des biens et des locaux Organes de sécurité organisation de la sécurité, rondes Prévention
BDC 2 Accompagnement	Formatrice Infirmière cadre de santé CAFRUIS Formatrice psychologue gérontologie Formations DE travail social	Accompagnement des personnes afin de garantir le repos Apporter des réponses aux besoins spécifiques des personnes
BDC 3 Communication	Formatrice Educatrice spécialisée Master 2 sociologie Expériences professionnelles en ESMS	Transmissions, travail d'équipe pluri professionnelle Communication professionnelle Participation aux projets
BDC 4 Travail de nuit RPS	Formatrice Educatrice spécialisée Master 2 sociologie Expériences professionnelles en ESMS	Analyse de la pratique Les risques psychosociaux, le travail de nuit
Accompagnement méthodologique	Formateur toutes filières en travail social	Identité professionnelle , Accompagnement aux dossiers professionnels
Personnes habilités	Habilitations SST et EPI	SST EPI

7 Suivi et évaluation de la formation

Le titre de Surveillant Visiteur de Nuit est accessible en blocs de compétences ; à chaque bloc de compétence correspond une ou plusieurs épreuves. Le titre SVN est délivrée lorsque les 4 blocs sont acquis. Certains diplômes du secteur permettent de valider des blocs par équivalences. Le tableau des dispenses est accessible sur notre site internet.

Bloc 1 - Assurer la sécurité des personnes et des biens

L'épreuve se compose de trois parties :

Partie 1 - mise en situation professionnelle reconstituée : épreuve écrite de réaction à une mise en situation professionnelle complexe (scénario écrit). Elle est évaluée par un formateur (extérieur à la formation) et un professionnel du secteur social -médico-social Durée : 2 heures Pour valider la partie 1 le candidat doit valider 8 compétences sur 10.

Partie 2 – Évaluation Sauveteur Secouriste du Travail SST Évaluation par pratique explicitée devant un formateur habilité avec grille d'évaluation prédéfinie par le SST. Conduite de cette partie par le formateur habilité.

Partie 3 – Évaluation Équipier de Première Intervention EPI Évaluation par pratique explicitée devant un formateur habilité avec grille d'évaluation prédéfinie par l'EPI. Conduite de cette partie par le formateur habilité.

Pour valider le bloc 1 le candidat doit valider l'épreuve 1 et donc valider les trois parties.

Bloc 2 – Accompagner la personne vulnérable « Mise en situation pratique »

L'épreuve consiste en une pratique explicitée devant un jury constitué d'un professionnel et d'un formateur externe à l'action de formation. L'épreuve a une durée totale de 30 minutes. Le candidat tire un sujet au sort et réalise l'accompagnement à partir du scénario écrit d'une situation d'accompagnement jouée par un comédien. Le jury évalue le candidat grâce à la grille d'évaluation définie. Pour valider l'épreuve 2 le candidat doit valider 9 compétences sur les 14.

Bloc 3 - Assurer une continuité jour-nuit dans un cadre institutionnel donné

Il s'agit d'une épreuve écrite de 45 minutes en deux parties : Partie 1 : transmission Partie 2 : l'environnement professionnel Elle est obligatoirement évaluée par un formateur et par un professionnel. Le candidat doit composer sur le sujet qui lui est remis. Pour obtenir le bloc 3, le candidat doit valider 6 compétences sur 8 dont obligatoirement les compétences C1.1, C1.2, C1.3, C3.4.

Bloc 4 – Exercer en tant que professionnel de nuit en secteur social et médico-social « Pratique Professionnelle de Nuit - PPN »

L'épreuve comporte deux parties :

Partie 1 – Dossier et oral professionnel : L'épreuve "PPN, Pratique Professionnelle la Nuit" a pour objectif de vérifier la cohérence de la mise en œuvre de compétences générales et spécifiques au métier du surveillant visiteur exerçant la nuit auprès de personnes vulnérables en secteur social et médico-social.

Le candidat rédige un dossier professionnel écrit (12 à 15 pages). Ce dossier donne lieu à une présentation orale (10 minutes maxi), suivie d'un entretien avec un jury (15 minutes maxi) constitué d'un professionnel et d'un formateur externe à l'organisme de formation.

Partie 2 – Pratique en situation professionnelle Le candidat doit réaliser une période de pratique en milieu professionnel de 120H effectives. Cette partie est évaluée en milieu professionnel par le tuteur et selon le livret de suivi du stagiaire. Le stagiaire effectue également son auto-évaluation. L'évaluation est validée par le formateur du centre agréé. Le livret de suivi stagiaire complété, signé et validé est mis à la disposition du président de jury lors de la délibération en fin de parcours.

8 Dispositif d'individualisation de parcours :

Une sélection est organisée et consiste à :

- Compléter un écrit sur les motivations servant de support à l'oral dans un temps imparti de 30 mn (non noté)
- Se présenter à un oral de 20 mn portant sur les motivations pour le métier et ses secteurs d'activité.

Pour les demandeurs d'emploi souhaitant intégrer le dispositif du PRF, un lien avec leur conseiller CIP est établi afin de valider le projet et une fiche de prescription ou fiche navette est transmise au centre de formation.

Pour les salariés ou autres situations ne rentrant pas dans le cadre d'un dispositif collectif, le projet de formation sera envisagé avec les différentes parties prenantes afin de répondre aux besoins du candidat.

Pour ces derniers, l'Organisme de Formation produit pour les parcours aménagés :

- un devis individualisé
- un programme de formation aménagé
- un calendrier individualisé

9 Accessibilité VAE APPRENTISSAGE

L'accessibilité du titre SVN en VAE est possible et un accompagnement peut être proposé.

Les démarches pour la recevabilité doivent être effectuées auprès du certificateur ; Un an d'expériences dans la fonction est nécessaire ; le certificateur étudie la recevabilité :

CNEAP 277 rue Saint –Jacques 75240 PARIS cedex 05

contact: 0153737423 SVN@cneap.fr